

**DIRECTION****SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES**

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME****Réunion du 16 Décembre 2021**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni le jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, à l'Ecole Départementale, en présentiel ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	x	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	x	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Thibault DOMISSE	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS et Thibaut DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 10h00. |

DELIBERATION N°1

FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES A DESTINATION DES VSAV ET DES CABINETS MEDICAUX D'APTITUDE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 10 septembre 2021 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président) ;

Vu le procès-verbal de validation de choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2021 relatif au marché « Fourniture de produits pharmaceutiques à destination des VSAV et des cabinets médicaux d'aptitude du SDIS de la Somme ».

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par publication nationale et européenne, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la fourniture de produits pharmaceutiques à destination des VSAV et des cabinets médicaux d'aptitude du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Les plis ont été ouverts le 8 novembre 2021 et la Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réunie le 16 décembre 2021 pour procéder au choix des entreprises.

La procédure d'attribution des marchés publics prévoit que le choix s'effectue par le biais d'un classement des soumissionnaires ayant remis une offre par ordre de préférence de la Commission. Ce classement s'effectue sur la base d'une analyse technique des propositions et la société classée en n° 1 est retenue sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions d'accès à la commande publique (articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2021 et d'attribuer une partie des lots aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISES RETENUES	DESIGNATION	PRIX ANNUEL POUR QUANTITE MINIMALE HT
-	Lot n°1 : Drap de transfert	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n°2 : Gant d'examen, de soins en nitrile non poudrés	La Commission d'Appel d'Offres décide de déclarer ce lot infructueux
-	Lot n°3 : Capteur à usage unique en polypropylène pour spiromètre de type Spirostar	La Commission d'Appel d'Offres décide de déclarer ce lot infructueux
CORBEN	Lot n°4 : Dispositif pour mise en œuvre du microCO Testeur Carefusion : embouts, bouteille de gaz et valve de calibration	1 355,00 €
STRYKER	Lot n°5 : Dispositif pour mise en œuvre du DSA LP 1000 Physiocontrol : électrodes de défibrillation adulte et pédiatrique et batteries	2 794,50 €
-	Lot n°6 : Solution de povidone iodée : dermique, moussante et alcoolique	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
BAYER HEALTHCARE	Lot n° 7 : Solution de chlorhexidine de chlorure de benzalkonium et d'alcool benzylique	1 518,90 €
-	Lot n° 8 : Bandelettes urinaires de dépistage de stupéfiants 8 à 10 paramètres	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
PAREDES	Lot n° 9 : Frange pour lavage à plat	418,00 €
PRORISK	Lot n° 10 : Lingette sèche usage unique	858,00 €
PAREDES	Lot n° 11 : Gants de ménage, réutilisable, norme EN 374	83,70 €
PAREDES	Lot n° 12 : Essuie mains usage unique : en rouleau et plié	2 484,00 €
France NEIR	Lot n° 13 : Garrot hémostatique, lien large, simple, en coton	49,00 €
-	Lot n° 14 : Pansement compressif d'urgence dit israélien en 10 et 30 cm	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 15 : Garrot tourniquet adulte et pédiatrique	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration

CORBEN	Lot n° 16 : Pansement hémostatique type compresse imprégnée de composants permettant l'arrêt d'une hémorragie	320,00 €
France NEIR	Lot n° 17 : Flacon de rinçage œil NaCl 0,9% ,500 ml avec œillère intégrée	740,00 €
SILVERT	Lot n° 18 : Dispositif intra osseux à usage unique adulte et pédiatrique	935,00 €
-	Lot n° 19 : Couverture iso thermique de survie non stérile (une face or, une face argentée, emballage individuel)	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
DUMONT SECURITE	Lot n° 20 : Couvertures de survie stériles (une face or, une face argentée, emballage scellé avec mention stérile visible)	67,00 €
-	Lot n° 21 : Colliers cervicaux patient unique réglable adulte et pédiatrique	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
France NEIR	Lot n° 22 : Poche isotherme pour récupération de membre sectionné (environ 25x30cm)	76,50 €
-	Lot n° 23 : Poche de froid à usage unique	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
PRORISK	Lot n° 24 : Echarpe triangulaire à usage unique médicalement propre, emballage individuel	88,00 €
-	Lot n° 25 : Blouse de protection	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
PRORISK	Lot n° 26 : Sur lunettes de protection	123,00 €
-	Lot n° 27 : Masque chirurgical de type IIR	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 28 : Masque de protection respiratoire de type FFP2	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
CORTON SAS	Lot n° 29 : Compresse de gel d'eau	1 287,50 €
-	Lot n° 30 : Sparadrap non extensible	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 31 : Sac jaune DASRIA	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 32 : Collecteur DASRI pour déchets piquants coupants et tranchants	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
RAFFIN	Lot n° 33 : Bande extensible type Nylex	101,20 €
-	Lot n° 34 : Compresse de gaze	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 35 : Pansement absorbant de type américain	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 36 : Pansement adhésif transparent	Ce lot sera présenté au prochain bureau du

		conseil d'administration
-	Lot n° 37 : Sac vomitoire	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration
-	Lot n° 38 : Charlottes usage unique	Ce lot sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer les marchés.

Article 3 :

De dire que les autres lots non attribués seront présentés pour validation au prochain Bureau du CASDIS.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
 Nombre de membres présents : 2
 Nombre de membres en visioconférence : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 4
 VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_12_21_D1
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Fourniture de produits pharmaceutiques à destination des VSAV et des cabinets médicaux d'aptitude du service départemental d'incendie et de secours de la Somme
	Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - marchés sur appel d'offres
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	1091
Nom original :		
D1 - AOO Consommables pharmaceutiques.pdf	application/pdf	337537
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	337537

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 18h07min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 18h07min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 18h07min42s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 février 2022 à 18h07min52s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-02-10</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 Décembre 2021

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni le jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, à l'Ecole Départementale, en présentiel ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	x	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	x	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Thibault DOMISSE	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS et Thibaut DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 10h00.

DELIBERATION N° 2

TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Avenant n°2 au marché n° PA 67-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 10 septembre 2021 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président) ;

Vu la délibération n°5 du Bureau du CASDIS en date du 10 juin 2021 validant l'avenant n°1 au marché PA 67-2020 conclu avec la société COSMOLYS HDF ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le 15 décembre 2020, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a confié le marché relatif au « Traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux » à la Société COSMOLYS pour une durée d'un an ferme. Ce marché a pris effet au 1^{er} janvier 2021, sa date de fin est fixée au 31 décembre 2021.

Par délibération du 7 juin 2021, le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme ont conclu de procéder à un groupement de commandes concernant le traitement des déchets de soins à risques infectieux. Aussi, après une première étude, il est apparu nécessaire de déclarer la procédure d'appel d'offres ouvert sans suite pour une refonte technique du dossier.

En conséquence, il est nécessaire de prolonger le marché susvisé, et ce jusqu'au 31 mars 2022. Le coût supplémentaire engendré par cette prolongation de durée est estimé à la somme de 1 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider l'avenant n°21 au marché PA 67-2020 relatif au traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux, conclu avec la société COSMOLYS HDF.

Article 2 :

De valider la prolongation du marché PA 67-2020 jusqu'au 31 mars 2022.

Article 3 :

De dire que le coût supplémentaire engendré par cette prolongation de durée est estimé à la somme de 1500 € HT.

Article 4 :

D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
Contre 0
Abstentions 0



POLE RH/FINANCES

GROUPEMENT FINANCES

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Tél. : 03.64.46.16.62

TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Avenant n°2 au marché n° PA 67-2020 conclu avec la Société COSMOLYS

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché susvisé qui prendra fin le 31 décembre 2021 et ce jusqu'au 31 mars 2022.

Article 2 : Montant actuel du marché

Le montant maximum actuel du marché est de 15 000,00 € HT (hors avenant pour motif impérieux selon disposition de l'article R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique).

Article 3 : Montant de l'avenant

Le coût supplémentaire engendré par cette prolongation de durée s'élève à la somme de 1 500,00 € HT.

Article 4 : Montant actualisé du marché

Le montant actualisé du marché est porté à la somme de 16 500,00 € HT.

Article 5 : Avis du bureau du CASDIS

La modification du montant du marché étant supérieure à 5 %, le présent avenant a fait l'objet d'un avis du bureau du Conseil d'Administration du SDIS.

Article 6 : Autre disposition

Les clauses et prescriptions du marché initial non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

AMIENS, le

Pour la Société COSMOLYS
Titulaire du marché,

Le Directeur

Pour le SDIS de la Somme,

Le Président,
(Pouvoir Adjudicateur)

Stéphane HAUSSOULIER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_12_21_D2
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux Avenant n°2 au marché PA 67-2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.8 - avenants - décisions de poursuivre
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	1105
Nom original :		
D2 - A2 au marché PA 67-2020 Traitement des DASRI.pdf	application/pdf	149506
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	149506
Nom original :		
D2 - Annexe A2 PA 67-2020 DASRI.pdf	application/pdf	257506
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D2-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	257506

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 18h09min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 18h09min10s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>10 février 2022 à 18h09min12s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 février 2022 à 18h09min28s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-02-10</i>

**DIRECTION****SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES**

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME****Réunion du 16 Décembre 2021**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni le jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, à l'Ecole Départementale, en présentiel ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	x	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	x	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Thibault DOMISSE	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS et Thibaut DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 10h00. |

DELIBERATION N°3

MIGRATION ET RECUPERATION DE DONNEES DU LOGICIEL PARCK VERS LE LOGICIEL PARCK PILOTE, ACHAT DE LICENCES, MAINTENANCE ET ASSISTANCE

Avenant n°1 au marché n° MN 40-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu les dispositions des articles 42-3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 30-I-3°c) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 10 septembre 2021 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président) ;

Vu la délibération n°1 du Bureau du CASDIS en date du 5 juin 2018 validant la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, conclue avec la société INFORMATIK pour « la migration et récupération de données du logiciel PARCK vers le logiciel PARCK Pilote, achat de licences, maintenance et assistance » ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération du 5 juin 2018, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a confié à la société INFORMATIK, la migration et la récupération de données du logiciel Parck vers la version Parck Pilote ainsi que la maintenance et l'assistance jusqu'au 31 décembre 2021.

Aussi, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau logiciel « INFO PARCK SIP2 » prévue au 1^{er} semestre de l'année 2022, il apparaît nécessaire de prolonger la durée du marché en cours pour une durée de 5 mois. Cette prolongation a pour objectif de garantir la continuité de service de la gestion du parc automobile.

Le coût supplémentaire engendré s'élève à la somme de 2 355,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider l'avenant n°1 au marché MN 40-2018 conclu avec la société INFORMATIK.

Article 2 :

De prolonger la durée du marché initial jusqu'au 31 mai 2022.

Article 3 :

De dire que le coût supplémentaire engendré par cette prolongation est de 2 355 € HT.

Article 4 :

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché MN 48-2020 conclu avec la société INFORMATIK.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visio conférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
Contre 0
Abstentions 0



POLE RH/FINANCES

GROUPEMENT FINANCES

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Tél. : 03.64.46.16.62

MIGRATION ET RECUPERATION DE DONNEES DU LOGICIEL PARCK VERS LE LOGICIEL PARCK PILOTE, ACHAT DE LICENCES, MAINTENANCE ET ASSISTANCE

Avenant n°1 au marché n° MN 40-2018 conclu avec la Société INFORMAKIT

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché susvisé qui prend fin au 31 décembre 2021 et ce jusqu'au 31 mai 2022.

Article 2 : Montant actuel du marché

Le montant maximum actuel du marché est de 22 967,00 € HT.

Article 3 : Montant de l'avenant

Le coût supplémentaire engendré par cette prolongation s'élève à la somme de 2 355,00 € HT.

Article 4 : Montant actualisé du marché

Le montant actualisé du marché est donc porté à la somme de 25 322,00 € HT.

Article 5 : Avis du bureau du CASDIS

La modification du montant du marché étant supérieure à 5 %, le présent avenant a fait l'objet d'un avis du bureau du Conseil d'Administration du SDIS.

Article 6 : Autre disposition

Les clauses et prescriptions du marché initial non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

AMIENS, le

Pour la Société INFORMAKIT
Titulaire du marché,

Le Directeur

Pour le SDIS de la Somme,

Le Président,
(Pouvoir Adjudicateur)

Stéphane HAUSSOULIER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_12_21_D3
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Migration et récupération de données du logiciel parck vers le logiciel parck, pilote, achat de licences, maintenance et assistance Avenant n°1 au marché MN 40-2018
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.8 - avenants - décisions de poursuivre
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D3-DE-1-1_0.xml	text/xml	1174
Nom original :		
D3 - A1 au marché MN 40-2018 - Logiciel PARCK.pdf	application/pdf	148103
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148103
Nom original :		
D3- Annexe A1 logiciel PARCK.pdf	application/pdf	256211
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D3-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	256211

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>10 février 2022 à 18h10min52s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>10 février 2022 à 18h10min53s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>10 février 2022 à 18h10min54s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 février 2022 à 18h11min09s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-02-10</i>



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 Décembre 2021

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni le jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, à l'Ecole Départementale, en présentiel ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	x	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	x	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Thibault DOMISSE	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS et Thibaut DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 10h00.

DELIBERATION N°4

ADMISSIONS EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECouvrABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°3 en date du 10 septembre 2021 du CASDIS déléguant au Bureau du CASDIS la compétence en matière de finances notamment pour l'approbation des admissions en non-valeur des recettes qui ne peuvent pas être recouvrées ;

Vu la délibération n°6 en date du 18 novembre 2021 du Bureau du CASDIS refusant la demande de la trésorière d'admettre en non-valeur les titres de recettes des exercices 2012 à 2020, tels qu'ils figuraient dans les états joints à la délibération, pour la valeur totale de 1 732.16 €.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le 12 octobre 2021, la Payeure Départementale nous a informé qu'elle n'avait pas pu recouvrer 16 titres de recettes, pour un montant global de 1 732,16 €, du fait que les sommes étaient inférieures au seuil de poursuite, que les poursuites avaient été sans effet ou que les personnes avaient disparu.

Elle demandait en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres.

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le Bureau du CASDIS a émis un avis défavorable à sa demande au vu des montants restants dus et des motifs énoncés.

Il est nécessaire de préciser que, le 29 novembre 2021, la Payeure Départementale a apporté les précisions suivantes :

1. Années 2015 à 2020 : le seuil pour pratiquer une saisie bancaire est de 130 € et celui de la saisie vente par voie d'huissier de 500 €. A noter que 12 titres de recettes, pour un montant global de 233,66 €, sont inférieurs à ces seuils.
2. Année 2018 : Pour les 2 titres de 345,60 € chacun, relatifs aux remboursements d'ouvertures de portes, la Payeure Départementale n'a pas pu pratiquer la saisie bancaire, les particuliers n'habitant plus aux adresses indiquées sur les états de frais, et les dates et lieu de naissance n'ayant pu lui être fournis. Ces éléments lui sont indispensables à l'interrogation du Fichier des Comptes Bancaires de la Banque de France et à la recherche sur le portail fiscal.
3. Années 2012 et 2015 : Pour les 2 titres d'annulation de mandats de 403,65 € chacun, relatifs à un double paiement, une confusion a été faite entre 2 sociétés, conduisant à un imbroglio dans les émissions de mandats par les services du SDIS. La Payeure Départementale ne peut réclamer aucune somme à l'une des sociétés puisque le mandat a été annulé par erreur. Pour l'autre titre, la créance est prescrite. En outre, les saisies à tiers détenteurs sur comptes bancaires de 2019, 2020 et 2021 n'ont pas été productives. Enfin, ni l'une ni l'autre de ces sociétés n'est encore existante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la demande de la trésorière d'admettre en non-valeur le point n°3 détaillé dans l'énoncé ci-dessus pour une valeur totale de 807.30 €.

Article 2 :

De refuser la demande de la trésorière d'admettre en non-valeur les titres de recettes des exercices 2015 à 2020, tels qu'ils figurent dans les points n°1 et n°2 détaillés ci-dessus, pour la valeur totale de 924.86 €.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visio conférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_12_21_D4
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Admissions en non valeur des produits irrecouvrables
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	882
Nom original :		
D4 - Admissions en non valeur de produits irrecouvrables.pdf	application/pdf	173964
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-BC_16_12_21_D4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	173964

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 18h12min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 18h12min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 18h12min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 18h17min31s	Reçu par le MI le 2022-02-10